

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 12.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 MARS 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 16
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le trois mars deux mille vingt-six, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-cinq février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de sous la présidence de M. Gérard TENOUX, Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, par suppléance, pour le Président empêché.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Absents excusés : Gay Robert et SPAGNOU Daniel.

ORDRE DU JOUR : Marché pour la fourniture et l'entretien d'équipements textiles destinés aux agents de la CCSB / Avenant n° 1 au lot n° 1

Par délibération n° 14.25 du 06 mai 2025, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'un marché pour la fourniture et l'entretien d'équipements textiles destinés aux agents de la CCSB.

Le marché a été alloti de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Fourniture des vêtements, avec un montant maximum de 50 000 € HT pour 40 mois à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- Lot n° 2 : Lavage des vêtements, avec un montant maximum de 100 000 € HT pour 38 mois à compter du 1^{er} novembre 2025.

Par décision SMG n° 13/2025 du 21 août 2025, le président a attribué le lot 1 à l'entreprise « SARL SND Chevallier ».

Afin que les agents techniques de la CCSB puissent bénéficier de pantalons plus légers pour la période estivale, il est proposé de passer un avenant n° 1 au lot n° 1 pour ajouter cette fourniture au Bordereau des Prix Unitaires actuel, ce qui entraînerait une augmentation du montant maximum du lot de 20 000 € HT (soit une hausse de 40 %).

Ainsi, le nouveau montant maximum de ce lot serait de 70 000 € HT.

Cet avenant serait passé en application des articles R. 2194-2 et R. 2194-3 du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n° 1 du lot n° 1 du marché pour la fourniture et l'entretien d'équipements textiles destinés aux agents de la CCSB, tels que décrits ci-avant ;

- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier à l'entreprise « SARL SND Chevallier », ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le premier Vice-Président
Gérard TENOUX
Par suppléance, pour le Président empêché,



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : **10 MARS 2026**

A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name Florent Armand mentioned in the text above.